



Dispositifs de retenue (DRE)

En 2013, un garçon de 2 ans a été gravement blessé à la tête lors d'un accident de voiture à Vilnius, en Lituanie. Au moment du choc, le garçon était installé dans un siège auto mais n'était pas correctement retenu par le harnais du siège.

Source: Alfa. Vilniuje susidurus divem automobiliams nukentjo vaikas. 1^{er} janvier 2013. http://www.alfa.lt/straipsnis/15074896/Vilniuje.susidurus.dviem.automobiliams.nukentejo.vaikas=2013-01-12_14-44/

Pourquoi un dispositif de retenue (DRE) peut-il poser problème ?

- L'augmentation de l'utilisation des DRE dans la plupart des pays a permis ces dix dernières années de réduire le nombre de décès d'enfants sur la route. Néanmoins, il est fréquent que les DRE soient mal utilisés, soit parce qu'ils ne sont pas adaptés à l'enfant, soit parce qu'ils sont mal installés dans le véhicule. De nombreuses études révèlent que seulement 33 à 56 % des enfants sont correctement maintenus.²⁰
- Utiliser un DRE de la mauvaise taille, l'installer de manière incorrecte ou mal attacher l'enfant réduit le niveau de sécurité. Les nouvelles règles communautaires applicables aux DRE en vertu de la directive 2003/20/UE et du règlement CEE-ONU 129 visent à faciliter le choix et l'utilisation des DRE.²¹ Parmi ces exigences, on compte une utilisation prolongée des DRE dos à la route, qui sont beaucoup plus sûrs pour les jeunes enfants. Dans de nombreux États membres, il est de la responsabilité légale des conducteurs de s'assurer que tous les passagers de 17 ans ou moins sont correctement attachés.
- Lorsqu'ils sont correctement installés, les DRE permettent de réduire de 71 à 82 % les blessures chez les enfants. Comparé à l'absence d'utilisation de DRE, l'utilisation d'un DRE face à la route réduit les blessures de 60 %. Les DRE dos à la route enregistrent des résultats encore meilleurs, puisqu'ils permettent de réduire les blessures de 90 %.²²
- En cas de choc à 30 km/h, les enfants qui ne sont pas correctement retenus sont projetés en avant, atteignant une force 30 à 60 fois supérieure à leur poids. Le danger existe non seulement pour l'enfant, mais pour les autres passagers qui peuvent être gravement blessés si un passager non attaché vient les heurter. Un enfant non retenu est davantage exposé au risque d'être éjecté du véhicule par l'une des fenêtres.²³
- D'après les rapports de police concernant les accidents de la circulation, en Europe, 32% des enfants tués lors d'accidents avec choc frontal n'étaient pas du tout retenus et 23% étaient mal retenus dans un DRE inadapté ou mal fixé. 55 % de ces décès auraient donc pu être évités si des DRE adaptés avaient été utilisés.²⁴
- Les DRE réduisent de manière significative le risque d'éjection du véhicule. Ce risque est de 49 % pour un enfant non retenu, de 35 % pour un enfant mal attaché dans un DRE adapté à son âge, de 10 % pour un enfant correctement attaché dans un DRE non adapté et de seulement 3 % pour un enfant correctement attaché dans un DRE adapté.²⁵

CONSEIL DE SÉCURITÉ :
Avant d'attacher un enfant sur son siège auto, retirez-lui ses vêtements volumineux. Vérifiez que le harnais ou la ceinture de sécurité est bien réglé : vous ne devez pas pouvoir y passer plus d'un doigt.

Pourquoi les DRE peuvent-ils être dangereux pour les enfants ?

Les problèmes les plus fréquents rencontrés avec les DRE sont liés à une mauvaise utilisation, soit parce que le dispositif utilisé n'est pas adapté à l'âge ni à la taille de l'enfant, soit parce qu'il est mal installé dans le véhicule ou encore parce que l'enfant n'est pas correctement attaché.

Ces scénarios comportent généralement les éléments suivants :

- les parents installent trop tôt un bébé dans un DRE face à la route. Une nouvelle réglementation exige de maintenir l'enfant dos à la route jusqu'à l'âge de 15 mois minimum. Les experts plaident même en faveur de l'utilisation d'un DRE dos à la route jusqu'à l'âge de 4 ans.
- les parents abandonnent trop tôt le DRE au bénéfice de la seule ceinture de sécurité (sans rehausseur). Les enfants mesurant moins de 150 cm (moins de 135 cm dans certains pays) doivent continuer à utiliser un rehausseur de manière à être correctement maintenus par la ceinture de sécurité.
- le DRE est mal installé dans le véhicule ou l'enfant est mal attaché dans le DRE.
- le DRE n'est pas compatible avec la forme du siège ni avec les ceintures de sécurité du véhicule.
- des adaptations « maison » du DRE sont effectuées pour répondre aux besoins particuliers de certains enfants.

Précautions à prendre avant tout achat ou utilisation :

Les différents types de DRE

De sa naissance jusqu'à ses 12 ans environ, un enfant utilisera 4 catégories de sièges auto. Suivant le modèle choisi, ceci impliquera probablement l'achat d'au moins 2 ou 3 sièges différents.

Catégorie 1: Sièges coques dos à la route

Les sièges coques dos à la route sont des dispositifs portatifs généralement dotés d'un harnais de sécurité en 3 points. Il existe aussi des sièges coques dos à la route plus grands avec un harnais de sécurité en 5 points. Certains modèles se clippent sur une base pour garantir une installation plus sûre ; avec certains autres, le siège est fixé dans le véhicule au moyen de la ceinture de sécurité. Ce type de siège doit être utilisé au moins jusqu'à l'âge de 15 mois. Un siège coque dos à la route ne doit pas être installé sur un siège avant doté d'un airbag actif. Certains modèles viennent s'encaster dans un dispositif plus large (inadapté aux prématurés ou aux nourrissons) qui peut être utilisé jusqu'à l'âge de 4 ans, rendant ainsi inutile l'achat d'un siège de catégorie 2.

Catégorie 2: sièges auto dos ou face à la route

Les sièges auto dos ou face à la route disposent d'un harnais en 5 points et sont destinés aux enfants âgés de 15 mois à 4 ans. Si on peut trouver pour cette tranche d'âge aussi bien des sièges dos à la route que des sièges face à la route, les sièges dos à la route sont jusqu'à cinq fois plus sûrs²². Les sièges dos à la route réduisent les risques de blessures au cou, à la moelle épinière et à l'abdomen que l'on constate avec des sièges face à la route. Nous recommandons donc fortement l'utilisation de sièges dos à la route jusqu'à l'âge de 4 ans.





CONSEIL DE SÉCURITÉ :
Les sièges dos à la route doivent être utilisés pour les enfants de moins de 15 mois. Leur utilisation est recommandée jusqu'à l'âge de 4 ans.

Catégorie 3 : Rehausseurs face à la route avec appui-tête et ailes latérales

Une fois que l'enfant a passé l'âge des sièges de catégorie 1 et 2, il est possible d'utiliser un rehausseur face à la route avec dossier et ailes latérales destiné aux enfants mesurant jusqu'à 150 cm. Certains nouveaux modèles utilisent en plus de la ceinture de sécurité une base sur laquelle ils se clippent, tandis que d'autres utilisent uniquement la ceinture de sécurité pour retenir l'enfant.

Catégorie 4 : Sièges ou coussins rehausseurs

Il est possible d'utiliser un coussin rehausseur (rehausseur sans dossier ni ailes latérales) avec la ceinture de sécurité ; néanmoins, un rehausseur avec dossier et ailes latérales offre une protection supplémentaire contre les chocs latéraux et les blessures liées à la ceinture de sécurité. Utiliser un siège rehausseur intégral jusqu'à ce que l'enfant ait dépassé les limites de taille indiquées sur l'étiquette est donc une bonne idée.

La plupart des États membres imposent l'utilisation d'un siège ou d'un coussin rehausseur jusqu'à ce que l'enfant ait atteint la taille de 150 cm ; cependant, dans certains États membres, cette exigence n'est valable que pour les enfants de moins de 135 cm. L'enfant peut ensuite être retenu avec la ceinture de sécurité, sans aucun dispositif supplémentaire.

Conformité avec les normes les plus récentes

Lorsque vous choisissez un dispositif de retenue, vérifiez qu'il est conforme aux exigences de sécurité. Actuellement, deux textes sont en vigueur : le règlement CEE-ONU n°44 et le récent règlement n°129. De nombreux dispositifs de retenue disponibles sur le marché portent le label R44 et sont classés en fonction du poids de l'enfant. Ces modèles sont encore autorisés à la vente et continuent d'être utilisés. Cependant, le nouveau règlement n° 129 entré en vigueur en 2013 renforce les normes de sécurité et comporte quatre nouvelles dispositions²¹ :

- **La plus importante de ces nouvelles dispositions rend obligatoire les dispositifs dos à la route de la naissance à 15 mois minimum.**
- les dispositifs de retenue sont classés selon une nouvelle classification, appelée « i-size », c'est-à-dire par groupes de taille plutôt que par groupes de poids ; il a en effet été constaté qu'une classification par âge ou poids était source de confusion pour le consommateur.
- les dispositifs de retenue doivent désormais être soumis à des tests d'impact latéral alors que les normes précédentes n'imposaient que des tests d'impact frontal.
- Les nouveaux dispositifs seront dotés de 2 points d'ancrage inférieur et d'une sangle de retenue ou d'une jambe de force qui se fixe facilement sur le véhicule et améliore la stabilité. Ce type de système d'ancrage est appelé « Isofix ». Les modèles de voitures antérieurs à 2011 ne sont pas tous équipés de points d'ancrage Isofix (voir l'encadré ci-dessous).

Les dispositifs de retenue Isofix

Les dispositifs de retenue avec ancrage Isofix se distinguent des dispositifs traditionnels qui se fixent au véhicule au moyen de la ceinture de sécurité. Les dispositifs Isofix sont directement fixés au véhicule en 3 points d'ancrage intégrés au véhicule. Deux de ces points fixent le dispositif directement au véhicule. Le troisième est soit une sangle de retenue, qui relie le dispositif au dossier du siège et assure la stabilité du dispositif, soit une jambe de force, qui s'appuie sur le plancher et stabilise l'installation. Vérifiez que le véhicule est doté de ces points d'ancrage ; ce n'est pas toujours le cas des anciens modèles. L'un des avantages du système Isofix est qu'il permet de réduire le risque d'une mauvaise installation du dispositif de retenue dans le véhicule. Il permet également de diminuer la force d'impact sur l'enfant en cas de collision.

Compatibilité entre le dispositif de retenue et le véhicule :**Le véhicule :**

- Cherchez dans le manuel d'utilisateur du véhicule les indications sur le type de DRE à utiliser.
- Calculez le nombre de places dont vous avez besoin et vérifiez si l'espace disponible sur la banquette arrière est suffisant.
- Si la voiture dispose de points d'ancrage Isofix, vérifiez où ils sont positionnés.
- Le cas échéant, un dispositif de retenue dos à la route ne doit être installé sur le siège avant que si l'airbag de ce siège peut être désactivé et si la vision ou les mouvements du conducteur ne s'en trouvent pas perturbés. L'utilisation d'un siège auto dos à la route sur un siège doté d'un airbag frontal peut être fatale et est interdite. Assurez-vous que l'airbag a été désactivé

Le dispositif de retenue :

Avant l'achat, il est important que le revendeur vous aide à essayer les sièges auto dans votre véhicule. Étant donné que l'on trouve actuellement sur le marché aussi bien des modèles homologués R44 que des modèles homologués R129, les labels et les catégories peuvent être source de confusion pour le consommateur puisqu'ils utilisent des mentions et des catégories différentes (âge/poids/taille).

Voici quelques explications sur les différentes mentions que peuvent comporter les étiquettes :

- Les modèles homologués R44 utilisent une classification par groupes de poids jusqu'à 36 kg ; cette classification est jugée moins claire que la classification par groupes de taille utilisée dans le R129.
- Les modèles homologués R129 utilisent une classification par groupes de taille et comportent un symbole « i-size » qui signifie que le dispositif peut être installé dans les véhicules « i-size », c'est-à-dire dans les véhicules équipés de points d'ancrage Isofix.
- Tous les modèles homologués R44 et R129 approuvés pour le maintien d'enfants avec des besoins particuliers, portent le symbole « S ». Aucune adaptation ne doit être faite sur un dispositif de retenue dans la mesure où cela pourrait compromettre la protection de l'enfant en cas de collision.
- Un modèle « R44 Universel » est en principe compatible avec tous les véhicules dotés de ceintures de sécurité en 3 points.
- Un modèle « semi-universel, à usage restreint ou spécifique à un véhicule » ne sera pas compatible avec n'importe quel véhicule ; sa compatibilité devra donc être vérifiée avant l'achat et l'utilisation.
- Un dispositif « Isofix Universel » face à la route ne sera compatible qu'avec les véhicules dotés de points d'ancrage Isofix et de sangles de retenue.
- Les dispositifs « Isofix semi-universel » sont des dispositifs face ou dos à la route dotés d'une sangle de retenue ou d'une jambe de force qui ne sont pas compatibles avec tous les véhicules.
- Les modèles « Isofix semi-universel » peuvent, le cas échéant, être utilisés sur le siège avant. Ces modèles ne sont compatibles qu'avec les véhicules dotés sur le siège avant d'un point d'ancrage placé sur le tableau de bord du côté du passager. Ces modèles ne doivent PAS être utilisés sur un siège avant avec airbag frontal. Dans la mesure du possible, le DRE doit de préférence être installé sur la banquette arrière qui est l'endroit le plus sûr.

Dispositifs de retenue d'occasion :

Si vous envisagez d'utiliser un DRE d'occasion, assurez-vous qu'il :

- porte le label de conformité à la norme de sécurité CEE-ONU R44.04 ou R129,
- est accompagné du manuel d'utilisateur,
- ne porte aucune trace visible de dommage et qu'il ne manque aucune pièce,
- n'a jamais subi de choc (si l'histoire du siège vous est inconnue, nous vous déconseillons de l'acheter ou de l'utiliser).



Comment utiliser un dispositif de retenue en toute sécurité ?

Attacher un enfant sur un DRE :

- Dans le cas d'un DRE dos à la route, vérifiez que le harnais est bien positionné sur le corps de l'enfant et pour les bébés, qu'il est légèrement en-dessous ou à hauteur d'épaule. Dans le cas d'un DRE face à la route, le harnais doit être placé au niveau de l'épaule ou légèrement au-dessus. Les DRE doivent posséder plusieurs fentes de manière à ce que le harnais puisse être correctement ajusté au niveau de l'épaule au fur et à mesure de la croissance de l'enfant.
- Vérifiez que le harnais est bien ajusté en passant un doigt en-dessous au niveau de l'épaule ou de l'entrejambe de l'enfant – vous ne devez pas pouvoir y passer plus d'un doigt. Essayez ensuite de pincer le harnais ; s'il se plie, c'est qu'il n'est pas assez tendu.
- Retirez à l'enfant manteau d'hiver et tout autre vêtement encombrant avant de fixer le harnais ou la ceinture de sécurité. En cas de collision, les vêtements encombrants peuvent faire glisser l'enfant hors du dispositif de retenue. Une fois le dispositif de retenue attaché, vous pouvez couvrir l'enfant avec une couverture ou une veste pour qu'il ait chaud.
- Un dispositif homologué R44 qui peut être utilisé aussi bien dos que face à la route est doté de codes couleur qui vous indiquent où faire passer les sangles de la ceinture de sécurité suivant la position choisie. Les codes pour une installation dos à la route sont en bleu tandis que les codes pour une installation face à la route sont en rouge.
- Si le DRE est fixé au moyen de la ceinture de sécurité, assurez-vous qu'il n'y a pas de mou et que le DRE ne peut pas bouger.
- Lorsque cela est possible, installez le DRE au milieu de la banquette arrière, qui est la place la plus sûre. Néanmoins, ne le faites que si la ceinture de sécurité ou les points d'ancrage Isofix sont compatibles avec le DRE. Certains modèles de voitures plus anciens ne possèdent à cette place qu'une ceinture sous-abdominale.
- Attention, si vous utilisez un siège Isofix, veillez bien à utiliser les trois points d'ancrage : les deux points du véhicule qui permettent de fixer le DRE à la voiture, et la sangle de retenue ou la jambe de force. Vérifiez dans le manuel d'utilisateur du véhicule que la jambe de force est bien compatible avec le plancher du véhicule.
- Si vous utilisez un siège ou un coussin rehausseur, assurez-vous que la ceinture sous-abdominale est bien placée au niveau des cuisses de l'enfant et non sur son abdomen.

Airbags

- N'installez jamais un enfant sur un siège avant muni d'un airbag actif. Veillez dans ce cas à désactiver l'airbag. Cherchez dans le manuel d'utilisateur du véhicule comment désactiver l'airbag et suivez les instructions du fabricant pour garantir une installation sûre du dispositif de retenue.

Utilisation à l'extérieur du véhicule

- Lorsque vous utilisez un siège auto de catégorie 1 à l'extérieur du véhicule, placez-le toujours sur le sol pour éviter toute chute ; maintenez l'enfant attaché lorsque vous portez le DRE et retirez l'enfant de son siège lorsque vous n'avez plus à vous déplacer.

²⁰ Lesire et al. CASPER - ilprovement of child safety in cars. *Procedia, Social and Behavioural Sciences* 48 (2012) 2654 - 2663.

²¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Règlement n°129 : Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes renforcés de retenue pour enfants utilisés à bord des véhicules à moteur. <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/wp29/wp29regs/2013/R129e.pdf>

²² ANEC, ECSA et EuroNCAP. Public Statement: Child Safety in Cars. ANEC, ECSA and EuroNCAP Joint Statement, Juin 2012. <http://www.childsafetyeurope.org/archives/news/2012/info/anec-ecsa-euroncap-child-safety-in-cars.pdf>

²³ Organisation mondiale de la Santé. Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation. Genève, 2004.

²⁴ International Technical Conference on the Enhanced Safety of Vehicles (ESV). Safety Benefits of the new ECE Regulation for the Homologation of CRS- an estimation by the EC Casper project consortium. <http://www-nrd.nhtsa.dot.gov/pdf/esv/esv23/23ESV-000431.pdf>

²⁵ Lesire P., Johannsen H. Priorities for the protection of children in cars: available data from the field. GRSP-49-25. 49th GRSP, 16-20 Mai 2011. <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2011/wp29grsp/GRSP-49-25e.pdf>

